



LE SAF SOUTIENT LES MOUVEMENTS LYCEEN ET ETUDIANT

Depuis le 21 septembre, les lycéen·nes et les étudiant·es se mobilisent partout en France pour faire entendre leur voix et leurs préoccupations, pour dénoncer les conditions d'études et le manque de moyen dans le service public de l'éducation.

Les lycéen·nes et les étudiant·es ne sont pas en dehors de l'État de droit et de l'espace démocratique, elles et ils bénéficient de la liberté de réunion, de la liberté d'expression et de la liberté de manifester. Le SAF ne peut que se satisfaire que la jeunesse s'empare de l'exercice de ses droits et de ses libertés.

Pourtant, au lieu d'entendre les préoccupations légitimes des lycéen·nes et des étudiant·es et d'y répondre, le gouvernement choisit de réprimer leur mobilisation et de museler leur parole. Le SAF dénonce avec indignation la violente répression qui s'abat sur le mouvement lycéen.

Cette répression s'est notamment illustrée par des centaines d'interpellations selon le ministre de l'intérieur et par un nombre important de manifestant·es blessé·es, sans compter les images ahurissantes des chiens, des LBD, de la police montée, et des clés de bras qui marquent cette rentrée de davantage de violence.

Le SAF tient à rappeler les droits de toutes les personnes interpellées et placées en garde à vue à l'occasion de ce mouvement: le droit de garder le silence ; le droit d'être assisté par un avocat (une obligation pour les mineurs.es) ; l'obligation pour les mineur·es, de prévenir leurs parents ; le droit de faire prévenir un proche ; le droit de voir un médecin qui est une obligation pour les moins de 16 ans.

Le SAF tient aussi à rappeler que filmer les forces de l'ordre est légal et nécessaire dans un contexte de tensions et de violences.

De nombreuses interpellations, donnent lieu à des gardes à vue et des défèrements dans des procédures qui pourtant sont vides et/ ou ne tiennent pas juridiquement, le défèrement étant ainsi détourné de son objectif.

Le SAF appelle l'ensemble des membres de l'institution judiciaire à ne pas se laisser tromper.

La répression s'est accentuée avec les centaines d'arrêtés préfectoraux pris partout en France pour interdire les rassemblements aux abords des lycées et pour autoriser la surveillance des mouvements lycéens par drone.

Le SAF s'élève contre cette politique administrative disproportionnée et accompagne, partout en France, des actions juridictionnelles afin de contester les arrêtés préfectoraux dangereux pour l'exercice des libertés fondamentales des lycéen·nes et des étudiant·es.

Le SAF apporte son soutien aux lycéen·nes et étudiant·es qui manifestent pour un meilleur service public de l'éducation et un avenir meilleur.

Le SAF sera évidemment aux côtés des lycéen·nes et des étudiant·es mobilisé·es le 6 octobre, pour défendre le service public de l'éducation et les libertés d'expression, de réunion et de manifestation.